

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/097/AGE

**DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - Attribution de subventions à des associations et une société coopérative d'intérêt collectif œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation de conventions de subventionnement.**

**2025-96-DGAVD-DTEM**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La mise en œuvre de la transition écologique au bénéfice de l'ensemble des Marseillais, dans le contexte de l'engagement de la Ville dans les ambitions de « Marseille 2030 objectif climat », s'appuie sur l'action d'organismes œuvrant dans le secteur de l'environnement et de la sensibilisation.

La Ville souhaite soutenir des associations et une société coopérative d'intérêt collectif qui proposent des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en matière de transition écologique et d'environnement.

### **DONUT – Dossier 11417**

L'association Donut est un espace de réflexion, de formation et un laboratoire d'expérimentation autour de la donnée et de ses usages.

L'action " Une trame verte pour les Caillols" conçue et initiée par l'association Donut vise à produire une programmation d'ateliers avec les habitants autour de la préservation et la gestion des ressources naturelles dans le secteur des Caillols (11ème et 12ème arrondissements). A partir des échanges et pratiques, un document sera produit pour décrire les contours du quartier tel que vécu, connu et pensé par ses habitants dans une perspective de transition sociale et écologique.

Le dossier 11417 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros), réglée en un seul versement. Une convention de subventionnement a été établie et figure en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES  
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS  
VU LE DÉCRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR L'APPLICATION DE  
L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 ET RELATIF À LA  
TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES  
OCTROYÉES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée l'attribution d'une subvention à l'association suivante active dans notre secteur :

Tiers	Association	Adresse	N°Dossier N° Progos	Montant en Euros	Objet de la Demande
189211	DONUT	Chez Natural Solutions MR ROVELLOTTI 68 RUE SAINTE 13001 MARSEILLE	00011417 00016397	10 000	Une trame verte pour les Caillols

**ARTICLE 2** Est approuvée la convention de subventionnement ci-annexée fixant les modalités d'attribution de la subvention à l'association Donut,

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

**ARTICLE 4** La dépense totale s'élève à 55 000 Euros (cinquante cinq mille Euros) dont 10 000 Euros (dix mille Euros) pour l'association de notre secteur et sera imputée sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la Transition Écologique et Mobilités - article 65748.1 - chapitre 65 - sous-chapitre 70 - service 01353.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 02 octobre 2025